

REVISE de peine en faveur du nommé Goullin.

Paris, 28 février 1852.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de vous informer que par décision du 21 décembre dernier, le Prince-président de la République a accordé au nommé Goullin (Alfred-Alexandre-Louis) remise du restant de sa peine de trois ans de travaux publics, prononcée contre lui en Océanie le 21 janvier 1849.

Conformément à l'article 2 du décret du 14 juin 1813, il devra être fait mention de cette décision sur la minute du jugement.

Recevez, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MESTRO.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie.

Note comprenant les mouvements et mutations qui sont survenus pendant le mois de juillet 1852 parmi les officiers du service colonial.

M. Briot, enseigne de vaisseau, officier d'ordonnance du Gouverneur, prend provisoirement le commandement de la compagnie d'ouvriers militaires indigènes et la direction du bureau indien, en remplacement de M. Vallès, sous-lieutenant d'infanterie de marine.

Mouvements du mois de juin communiqués en juillet.

M. Feutray, secrétaire archiviste, à compter du 16 juia.

M. Le Brigant, capitaine d'artillerie de marine, nommé président du tribunal de police correctionnelle et rapporteur près le 1^{er} conseil de guerre, en remplacement de M. Jury.

Le Commis de marine chargé des Revues,
Ch. SUE.

Jugements rendus par le tribunal de première instance et de commerce des Iles de la Société, pendant le mois de juillet 1852.

5 juillet 1852. — Jugement civil ayant fait droit ordonnant la preuve offerte par M. Rouffio, négociant à Papeete, dans l'affaire intentée par